

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_16

↳ Aménagement cyclable de la vélomaritime en agglomération de Wimereux -
Convention d'entretien et de gestion du domaine public routier départemental -
Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

Date de la convocation

▪ 19 juin 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal,
Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard,
Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine,
M. SENECAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. LAMIRAND Christophe.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRÊTRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
M. MARLOT Loïc	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
Mme HECTOR Ludivine
M. SERGENT Didier
Mme REBOUL Sophie
M. IVART Yves

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. JOLIE Pascal

SERVICES TECHNIQUES

**AMÉNAGEMENT CYCLABLE DE LA VÉLOMARITIME EN AGGLOMÉRATION DE
WIMEREUX - CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE GESTION DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL - AUTORISATION DE MONSIEUR LE
MAIRE A SIGNER**

Dans le cadre de l'aménagement de la vélomaritime à l'entrée Nord de Wimereux – Avenue François Mitterrand – RD 940, le service Grands Travaux du Département a réalisé :

- la chaussée,
- une voie cyclable,
- des stationnements,
- 2 plateaux sur le domaine public départemental,
- des trottoirs,
- des plantations,
- la pose de mobiliers urbains,
- la reprise d'assainissement pluvial.

Il convient de délimiter, par le biais d'une convention entre le Département du Pas-de-Calais et la ville de Wimereux, les éléments suivants :

- les limites de gestion entre le domaine public affecté au Département et le domaine public affecté à la ville de Wimereux,
- les modalités d'entretien et de gestion des aménagements et ouvrages réalisés,
- les responsabilités liées à l'existence et aux conditions d'entretien des aménagements et ouvrages.

La Commune prend en charge la gestion des aménagements réalisés tant en dépenses d'investissement qu'en frais d'entretien, à l'exception :

- de l'assainissement (compétence de la Communauté d'agglomération du Boulonnais),
- de l'entretien de la route départementale en dehors des plateaux (compétence Département).

La Commune est responsable, à l'égard des tiers et des usagers, de tous les dommages et accidents pouvant résulter d'un défaut d'entretien des aménagements dont elle a la charge.

La convention est conclue pour une durée égale à la durée de maintien des aménagements et des ouvrages sur le domaine public routier départemental. Elle prendra fin de plein droit en cas de désaffectation de la route départementale concernée.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien et de gestion du domaine public routier départemental entre le Département du Pas-de-Calais et la Commune et tous les documents y afférant.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Pascal JOLIE.

#signature#